

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1890.

(AMENDEMENTS.)

(190)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de l'exercice 1890 a été réimprimé pour la facilité des membres de la Législature. Il avait été déposé, conformément au vœu de la loi sur la comptabilité de l'État, dans le courant du mois de février dernier; il était l'expression des lois organiques d'alors. Pour le mettre en harmonie avec la nouvelle organisation votée depuis par les Chambres, il aurait fallu lui faire subir, par voie d'amendement, des modifications si nombreuses et si profondes que l'examen en eût été sinon impossible du moins extrêmement laborieux.

Le Budget primitif pour l'exercice 1890 (*Documents parlementaires*, n° 119, Chambre des Représentants, p. 311) s'élève à . . fr. 46,367,790 »

Le Budget amendé monte à 46,834,732 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr. 466,942 »

Les augmentations de crédit inscrites au nouveau Budget sont détaillées par article au tableau ci-après.

Toutes sont la conséquence de la nouvelle organisation de l'armée votée par les Chambres, sauf toutefois celle qui figure en regard de l'article 32.

Cette dernière se justifie par les considérations suivantes : la loi du 24 mai 1838 porte, article 8, § 2, que les sous-officiers et soldats atteints d'infirmités qui, tout en les rendant impropres au service militaire ne les mettent pas hors d'état de pourvoir à leur subsistance, n'ont pas droit à une pension.

Un premier tempéramment a été apporté à ces dispositions considérées comme trop rigoureuses : depuis quelques temps les sous-officiers et soldats réformés reçoivent, au moment où ils quittent l'armée, un secours une fois donné, dont le montant peut aller à 120 francs et qui est destiné à leur permettre de subsister en attendant qu'ils aient trouvé un emploi ou du travail. Mais aujourd'hui cet adoucissement aux dispositions légales est jugé insuffisant.

A différentes reprises, des membres de la Législature se sont levés pour exposer les titres des militaires réformés à un meilleur traitement.

Ils ont invoqué en leur faveur des motifs d'humanité et d'équité dont le Gouvernement a dû reconnaître le bien-fondé; ce sont ces motifs qui lui ont fait prendre vis-à-vis du Sénat l'engagement de proposer, au Budget de 1890, un crédit destiné à renouveler annuellement le secours primitif accordé aux sous-officiers et soldats congédiés pour des infirmités contractées par le fait du service, et dont l'état de santé ne se serait pas amélioré.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 50,000 francs a été inscrit à l'article 32 en acquit de cet engagement.

Mais comme cette charge a été contre-balancée par de légères réductions sur d'autres articles, elle n'augmente pas le chiffre total du Budget de 1890, lequel est rigoureusement maintenu dans les limites du Budget de l'exercice antérieur.

Comparaison entre le Budget primitif de 1890 et le Budget amendé.

Articles du Budget.	SERVICES.	DIFFÉRENCE.	
		Augmentation.	Diminution.
6	État-major général	8,700 »	»
7	— des provinces et des places	»	81,320 »
12	Traitement et solde de l'infanterie	165,640 »	»
13	— — de la cavalerie	45,400 »	»
14	— — de l'artillerie	290,058 »	»
15	— — du génie	50,000 »	»
22	Pain et viande	»	133,710 »
23	Fourrages en nature	55,194 »	»
24	Casernement des hommes	050 »	»
29	Remonte	7,850 »	»
32	Pensions et secours	50,000 »	»
TOTAUX fr.		681,972 »	215,030 »
SOIT UNE AUGMENTATION DE . . . fr.		466,942 »	

Comparaison entre le Budget de 1889 et le Budget de 1890.

Budget de 1889 voté par la Législature. fr.	46,834,732 »
Budget amendé de 1890.	46,834,732 »
Ni augmentation ni diminution fr.	»

Conformément à l'article premier de la loi du 14 août 1887, la loi du Budget indique le taux des indemnités à payer en temps de paix aux habitants du chef de logement avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats ainsi que des chevaux de l'armée.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de
l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice
1890, est fixé à la somme de quarante-six millions huit
cent trente-quatre mille sept cent trente-deux francs
(46,834,732 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par
la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc.,
provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les
soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera
déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement
avec ou sans nourriture des officiers, sous-officiers et soldats,
sont fixées, pour l'exercice 1890, aux taux suivants, savoir :

Logement avec nourriture des	{	lieutenants-généraux . fr. 10	»	par jour.
		généraux-majors . . . 7	»	—
		officiers supérieurs . . 5	»	—
		— subalternes . . 3	»	—
		sous-officiers et soldats . 1 25	—	—

Logement sans nourriture des	{	lieutenants-généraux . fr.	5	» par jour.
		généraux-majors . . .	3	» —
		officiers supérieurs . .	2	» —
		— subalternes . . .	1	» —
		sous-officiers et soldats .	» 21	—

Toutefois lorsque dans les cantonnements-abris les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils paieront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux, leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 p. %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du mémorial administratif.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	492,000 •
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 •	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 •	
4	Matériel	65,000 •	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 •	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	887,500 •	1,372,510 •
7	— — des provinces et des places	227,510 •	
8	— du service de l'intendance	257,700 •	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	309,200 •	1,263,300 •
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	754,100 •	
11	Service pharmaceutique	200,000 •	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,001,940 •	26,693,478 •
13	— — de la cavalerie	3,900,200 •	
14	— — de l'artillerie	5,782,238 •	
15	— — du génie	1,424,700 •	
16	— — du bataillon d'administration	675,400 •	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.		•	29,821,288 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	29,821,288 •
	CHAPITRE V.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	252,100 •	285,750 •
18	Dépenses d'administration	55,650 •	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 •	1,368,825 •
20	Matériel de l'artillerie	1,302,450 •	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
21	Matériel du génie	1,550,000 •	1,550,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
22	Pain et viande	6,872,990 •	13,407,984 •
23	Fourrages en nature	4,262,594 •	
24	Casernement des hommes	769,450 •	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 •	
26	Frais de route et de séjour	130,000 •	
27	Transports généraux	100,000 •	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 •	
29	Remonte	997,950 •	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 •	165,000 •
31	Frais de représentation.	20,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	46,698,847 •

POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		46,598,847 »
	CHAPITRE X PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	212,800 »	212,800 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES .		
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	23,085 »	23,085 »
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.	»	46,834,732 »

(198)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1890.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	°		Traitement du Ministre f r	21,000	21,000
2	°	{	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1). 102,700	200,000	200,000
			— des huissiers, messagers et gens de service. 37,300		
3	°	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	16,000
			— au personnel militaire inférieur employé au Département de la Guerre 6,000		
Matériel.					
4	°	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 25,000	65,000	65,000
			Chauffage et éclairage 15,000		
			Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Dépôt de la Guerre.					
a.			Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
Institut cartographique militaire.					
5			Charges ordinaires et permanentes.		
		{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	190,000	190,000
b.			Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.					
			Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .				492,000	492,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.				
		votés	de					
		pour l'exercice	l'exercice					
		1888.	1887.					
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
				(1) Composition de ce personnel.				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N ^o DES ARTICLES.		LITTÉRALES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1889.	
				CHAPITRE II.					
				ÉTATS-MAJORS.					
				État-major général.					
				Officiers généraux.					
				SECTION D'ACTIVITÉ.					
				Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »					
				Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »					
						395,100 »			
				A DÉDUIRE : $\frac{2}{3}$ % pour médicaments 1,975 50					
						393,124 50			
				SECTION DE RÉSERVE.					
				Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »					
				Généraux-majors en service actifs sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »					
						70,240 »			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 551 20					
						69,888 80			
				TOTAL. fr. 463,013 50					
				A DÉDUIRE :					
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »					
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50					
						18,407 50			
				RESTE fr. 444,605 80					
				A AJOUTER :					
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux fr. 2,000 »					
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments 10 »					
						1,990 »			
				TOTAL. fr. 446,595 80					
				Corps d'état-major.					
				Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 47,500 »					
				Lieutenants-colonels, à 7,100 35,500 »					
				Majors, à 6,300 63,000 »					
				Capitaines commandants à 5,100 81,600 »					
				— de 1 ^{re} et de 2 ^e classe 4,200 42,000 »					
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier. 400 »					
						270,000 »			
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ % pour médicaments 1,550 »					
						268,650 »			
				A REPORTER. fr. 715,245 80					

•

52

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890

N° DES ARTICLES.	LIGNES (des développements.)	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
		EFFECTIF.			
		BONNES CREVALES.			
		79 201			
			REPORT. fr. 715,245 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les gé- néraux commandants de division et de brigade, savoir :		
			3 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . . fr. 3,300 .		
			3 — — en 2 ^e de 1 ^{re} classe. à. . 1,000 . . . 3,000 .		
			6 — — en 2 ^e de 2 ^e classe. à. . 850 . . . 5,100 .		
			6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 . . . 5,100 .		
c.			1 lieutenant d'artillerie à. . 375 . . . 375 .		
			1 capitaine en premier du génie . . . à. . 500 . . . 500 .		
			1 lieutenant du génie. à. . 375 . . . 375 .		
			17,750 .		
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 88 75		
			17,661 25		
			TOTAL. fr. 732,907 05		
			Indemnité de vivres de campagne.		
			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,702 95		
			Indemnité de fourrages.		
			245 chevaux X 365 = 88.605 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 133,042 50		
e.			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr. 547 50		
			133,590 .	887,300 .	887,300 .
			Frais de bureau.		
			2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 .		
			1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 .		
f.			2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 . } 2,700 .		
			4 — des divisions d'infanterie, à 600 . . 2,400 .		
			2 — de cavalerie, à 600 . . 1,200 .		
			16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . 8,000 .		
			19,100 .		
			A REPORTER fr. 887,300 .	887,300 .	887,300 .

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTELLS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
			REPORT. fr.	887,300 •	887,300 •
		<i>État-major des provinces et des places.</i>			
		<i>État-major des provinces.</i>			
a.	5 10	Général-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 •		
	5 10		50,800 •		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	254 •		
			50,546 •		
		<i>État-major des places.</i>			
	5	Majors, à	4,500 22,500 •		
	8	Capitaines en premier de place à	3,500 28,000 •		
b.	5 a) 6	— en second de 1 ^{re} classe de place à	3,150 15,750 •		
	4	— — de 2 ^e — — à	3,000 12,000 •		
	8	Lieutenants de place à	2,400 19,200 •		
	4	Sous-lieutenants —	2,100 8,400 •		
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,200 •		
	34 6		108,050 •		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	540 25		
	39 16		107,509 75		
		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,004 25	227,510 •	227,510 •
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
d.		16 chevaux $\times$ 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c	8,760 •		
		<i>Frais de bureau.</i>			
e.	9	commandants de province (b) à	11,800 •		
	5 —	de place, à	500 2,500 •		
	12 —	— à	400 4,800 •		
	4 —	— à	240 960 •		
	6 —	— à	150 900 •		
	3 —	— à	100 300 •		
			21,260 •		
f.		Traitement des aumôniers et desservants	38,430 •		
		A REPORTER. fr.	1,114,810 •	1,114,810 •	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.		1,114,810 °	1,114,810 °
		<i>Intendance militaire.</i>			
		<i>Traitements.</i>			
		1 ° Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 °		
		5 Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500 °		
		6 — de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600 °		
a.	12 16	Sous-intendants de première classe, à 6,300	75,600 °		
	13 °	— de deuxième classe, à 4,600	59,800 °		
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 °		
	35 16		219,600 °		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ % pour médicaments.	1,098 °		
			218,502 °		
8		<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	438 °	257,700 °	257,700 °
		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
	c.	16 chevaux $\times$ 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50	8,760 °		
	d.	Frais de bureau b) 30,000 °			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,372,510 °	1,372,510 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de													
		pour l'exercice	l'exercice													
		1888.	1887													
.	.	1,149,400 .	1,116,147 18													
				<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th></tr><tr><td>Capitaines en premiers quartiers-maitres</td><td>39</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants payeurs</td><td>57</td></tr><tr><td>Capitaines administrateurs d'habillement</td><td>38</td></tr><tr><td>(*)</td><td>163</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premiers quartiers-maitres	39	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57	Capitaines administrateurs d'habillement	38	(*)	163
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premiers quartiers-maitres	39															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenants et sous-lieutenants payeurs	57															
Capitaines administrateurs d'habillement	38															
(*)	163															
				(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.												
»	»	257,730 .	247,701 36													
				b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.												
»	»	1,407,130 .	1,363,848 54													

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NOS DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																																																																										
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.																																																																																																									
CHAPITRE III.																																																																																																													
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).																																																																																																													
Traitement des officiers de santé.																																																																																																													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> <tr> <th>BONNES.</th> <th>CHEVAUX.</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>Inspecteur général, à</td> <td>fr. 12,700</td> <td>12,700 •</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>o</td> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe, à</td> <td>9,500</td> <td>38,000 •</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>n</td> <td>— principaux de 2^e classe, à</td> <td>7,100</td> <td>56,800 •</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>n</td> <td>— de bataillon de 1^{re} classe, à</td> <td>4,200</td> <td>4,200 •</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>n</td> <td>— adjoints, à</td> <td>2,625</td> <td>52,500 •</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>n</td> <td>Pharmacien en chef, à</td> <td>6,500</td> <td>6,500 •</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>n</td> <td>Pharmaciens principaux, à</td> <td>5,500</td> <td>11,000 •</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>n</td> <td>Pharmaciens de</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>5 pharmac de garnison de 1^{re} cl.</td> <td>4,600</td> <td>23,000 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>5 — de 2^e cl.</td> <td>4,200</td> <td>21,000 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1^{re} classe, à</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>5 — de 1^{re} classe</td> <td>3,550</td> <td>17,750 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— de 2^e classe, à</td> <td>3,250</td> <td>22,750 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>— de 3^e classe, à</td> <td>2,625</td> <td>31,500 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Vétérinaire en chef, à</td> <td>6,500</td> <td>6,500 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.</td> <td></td> <td>500 •</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>304,700 •</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.</td> <td>1,523 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>303,176 50</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.					BONNES.	CHEVAUX.				1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700	12,700 •	4	o	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à	9,500	38,000 •	8	n	— principaux de 2 ^e classe, à	7,100	56,800 •	1	n	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200 •	20	n	— adjoints, à	2,625	52,500 •	1	n	Pharmacien en chef, à	6,500	6,500 •	2	n	Pharmaciens principaux, à	5,500	11,000 •	15	n	Pharmaciens de					5 pharmac de garnison de 1 ^{re} cl.	4,600	23,000 •			5 — de 2 ^e cl.	4,200	21,000 •			1 ^{re} classe, à					5 — de 1 ^{re} classe	3,550	17,750 •			— de 2 ^e classe, à	3,250	22,750 •			— de 3 ^e classe, à	2,625	31,500 •			Vétérinaire en chef, à	6,500	6,500 •			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.		500 •				304,700 •				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,523 50						303,176 50		
EFFECTIF.																																																																																																													
BONNES.	CHEVAUX.																																																																																																												
1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700	12,700 •																																																																																																									
4	o	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à	9,500	38,000 •																																																																																																									
8	n	— principaux de 2 ^e classe, à	7,100	56,800 •																																																																																																									
1	n	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200 •																																																																																																									
20	n	— adjoints, à	2,625	52,500 •																																																																																																									
1	n	Pharmacien en chef, à	6,500	6,500 •																																																																																																									
2	n	Pharmaciens principaux, à	5,500	11,000 •																																																																																																									
15	n	Pharmaciens de																																																																																																											
		5 pharmac de garnison de 1 ^{re} cl.	4,600	23,000 •																																																																																																									
		5 — de 2 ^e cl.	4,200	21,000 •																																																																																																									
		1 ^{re} classe, à																																																																																																											
		5 — de 1 ^{re} classe	3,550	17,750 •																																																																																																									
		— de 2 ^e classe, à	3,250	22,750 •																																																																																																									
		— de 3 ^e classe, à	2,625	31,500 •																																																																																																									
		Vétérinaire en chef, à	6,500	6,500 •																																																																																																									
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier.		500 •																																																																																																									
			304,700 •																																																																																																										
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	1,523 50																																																																																																										
				303,176 50																																																																																																									
		Indemnité de vivres de campagne.																																																																																																											
		b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,881 •																																																																																																										
				309,200 • 308,400 •																																																																																																									
		Indemnité de fourrages.																																																																																																											
		c. 3 chevaux $\times$ 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	1,642 50																																																																																																										
		Frais de bureau.																																																																																																											
		d. Inspecteur général du service de santé.	2,500 •																																																																																																										
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.																																																																																																											
		443,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 70 c'.	fr. 753,100 •																																																																																																										
		625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation à fr. 1 80 c'	1,000 •																																																																																																										
			754,100 •	754,100 •																																																																																																									
		Service pharmaceutique.																																																																																																											
		11 " Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses.	200,000 •	200,000 •																																																																																																									
		TOTAL DU CHAPITRE III.	1,263,300 •	1,262,500 •																																																																																																									
			AUGMENTATION. . . fr																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de																																																																	
		pour l'exercice	l'exercice																																																																	
		1888.	1887.																																																																	
800	"	308,400	308,094 82	<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION organique.</th></tr><tr><th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>"</td></tr><tr><td>— principaux de 2^e classe.</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>— de régiment { de 1^{re} classe. 15</td><td>"</td><td>36</td></tr><tr><td> de 2^{me} — 21</td><td>"</td><td></td></tr><tr><td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td><td>1</td><td>34</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>"</td><td>46</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>20</td><td>"</td></tr><tr><td>Pharmacien en chef</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>Pharmaciens principaux</td><td>2</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe, de garnison de 1^{re} ou de 2^e classe</td><td>15</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>7</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>12</td><td>"</td></tr><tr><td>Vétérinaire en chef</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>Vétérinaires principaux</td><td>"</td><td>3</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe, de régiment de 1^{re} ou de 2^e classe</td><td>"</td><td>15</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>"</td><td>9</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>"</td><td>8</td></tr><tr><td colspan="2">72</td><td>(*) 150</td></tr><tr><td colspan="2">222</td><td></td></tr></table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	"	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	"	— principaux de 2 ^e classe.	8	"	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 15	"	36	de 2 ^{me} — 21	"		— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	34	— — de 2 ^{me} —	"	46	— adjoints.	20	"	Pharmacien en chef	1	"	Pharmaciens principaux	2	"	— de 1 ^{re} classe, de garnison de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	15	"	— de 2 ^{me} —	7	"	— de 3 ^{me} —	12	"	Vétérinaire en chef	1	"	Vétérinaires principaux	"	3	— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	"	15	— de 2 ^{me} —	"	9	— de 3 ^{me} —	"	8	72		(*) 150	222		
COMPOSITION organique.																																																																				
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																			
Inspecteur général	1	"																																																																		
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	"																																																																		
— principaux de 2 ^e classe.	8	"																																																																		
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 15	"	36																																																																		
de 2 ^{me} — 21	"																																																																			
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	34																																																																		
— — de 2 ^{me} —	"	46																																																																		
— adjoints.	20	"																																																																		
Pharmacien en chef	1	"																																																																		
Pharmaciens principaux	2	"																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de garnison de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	15	"																																																																		
— de 2 ^{me} —	7	"																																																																		
— de 3 ^{me} —	12	"																																																																		
Vétérinaire en chef	1	"																																																																		
Vétérinaires principaux	"	3																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	"	15																																																																		
— de 2 ^{me} —	"	9																																																																		
— de 3 ^{me} —	"	8																																																																		
72		(*) 150																																																																		
222																																																																				
"	"	754,100	709,035 56																																																																	
"	"	200,000	216,902 26																																																																	
800	"	1,262,500	1,234,120 64																																																																	
800	"																																																																			

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie. 279,100 journées.
Cavalerie. 78,700 "
Artillerie. 72,300 "
Génie. 11,300 "
Bataillon d'administration 4,600 "

TOTAL. 443,000 journées.

81

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie. 279,100 journées.
Cavalerie. 78,700 "
Artillerie. 72,300 "
Génie. 11,300 "
Bataillon d'administration 4,600 "

TOTAL. 443,000 journées.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° D'ARTICLES.	LIGNES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.

12	a.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.	
		1921	254	Officiers de tous grades fr.	6,024,712 57
		28810	"	Sous-officiers et soldats	8,173,611 95
					Fr. 14,198,324 52
		30751	254		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	80,000 "
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200 "
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	30,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 800 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs	360,144 "
				Allocation supplémentaire pour l'habillement	46,000 "
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	42,700 "
					Fr. 14,776,568 52
				A DÉDUIRE :	
				Pour 270,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes fr.	178,624 "
				Pour vacances et petites permissions	407,184 52
					585,808 52
					14,190,560 "
				A REPORTER. . . fr.	14,190,560 "

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de trois bataillons de réserve (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de deux bataillons de réserve (à quatre compagnies) et d'un dépôt
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école des pupilles de l'armée à deux compagnies;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADE.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédataires.	Le corps de discipline et de cofection.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																		
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	9,000	"	171,000	
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	6,800	"	129,200	
Majors	1	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	116	5,900	"	542,200	
Capitaines commandants adjudants-majors montés	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	40	4,500	"	85,500	
— en second — non montés	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	5,275	"	189,950	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	2,250	"	42,750	
capitaines en second payeurs	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	"	62,225	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	"	1	"	5	2	2	5	2	54	"	"	"	59	"	2,250	"	87,750	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	6	"	6,500	"	57,800	
— de 2 ^{me} classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	15	"	5,100	"	66,500	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	4,200	"	79,800	
— de 2 ^e classe	"	"	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	5,250	"	65,000	
232 compagnies de bataillons actifs.																		
Capitaines commandants	"	"	1	10	12	12	10	12	204	"	"	"	252	"	4,000	"	928,000	
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	48	56	56	48	56	612	"	"	"	696	"	2,250	"	1,566,000	
19 bataillons de réserve, 76 compagnies. (4 ^e bataillon des régiments des grenadiers, de ligne et de chasseurs et 5 ^e bataillon des carabiniers.)																		
Majors	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	5,900	"	112,100	
Capitaines en second adjudants-majors non montés	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	"	62,225	
Capitaines commandants	"	"	1	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	"	4,000	"	152,000	
Capitaines en second	"	"	"	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	"	5,275	"	124,450	
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	2 ou 1	6	6	6	6	6	102	"	"	"	114	"	2,250	"	256,500	
1 bataillon de réserve, 4 compagnies. (6 ^e bataillon du régiment des carabiniers.)																		
Major	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	5,900	"	5,900	
Capitaines commandants	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	4,000	"	8,000	
Capitaines en second	"	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	5,275	"	6,550	
Lieutenant et sous-lieutenants	"	"	2 ou 1	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	2,250	"	15,500	
19 bataillons de réserve, 76 compagnies. (5 ^e bataillon des régiments des grenadiers, de ligne et de chasseurs et 7 ^e bataillon des carabiniers.)																		
Capitaines commandants	"	"	1	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	"	4,000	"	152,000	
Capitaines en second	"	"	"	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	"	5,275	"	124,450	
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	2 ou 1	6	6	6	6	6	102	"	"	"	114	"	2,250	"	256,500	
19 dépôts de régiment.																		
Majors	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	5,900	"	112,100	
Capitaines en second officiers d'armement	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	"	62,225	
Capitaines en premier quartiers-maitres	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	4,000	"	76,000	
Capitaines adminis ^{rs} d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,450	"	65,550	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,250	"	61,750	
Capitaines en second	"	"	1	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275	"	62,225	
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	5	5	5	5	5	51	"	"	"	57	"	2,250	"	128,250	
Compagnies spéciales.																		
Colonel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	2	9,000	"	9,000	
Majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	5,900	"	11,800	
Capitaine en second adjudant-major non monté	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,275	"	5,275	
Capitaines en premier quartiers-maitres	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	4,000	"	4,000	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,250	"	2,250	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,250	"	5,250	
Capitaines commandants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	8	"	4,000	"	52,000	
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	24	"	50	"	2,250	"	67,500	
Officiers à la suite.																		
Capitaines en second	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	40	"	5,275	"	151,000	
TOTAL. . . fr.																		
126 95 95 126 95 1,615 8 57 40 1,021 254 5,959,825																		

A ajouter les suppléments de traitement :

Pour le corps de discipline et de correction . . .	Le commandant du corps	500 »	15,100 .
	Les deux majors, à fr.	400 » 800 »	
	Les sept capitaines, à	600 » 4,200 »	
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	400 » 9,600 »	

Pour ancienneté de grade. Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier .	80,062 50
---	-----------

TOTAL fr.	6,054,987 50
----------------------------	--------------

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	30,274 95
--	-----------

RESTE.	fr.	6,024,712 57
----------------	-----	--------------

(1) Officiers d'infanterie.	1,745	} 1,921
Comptables.	98	
Médecins	78	

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment				Soit pour						NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	de carabiniers.	de grenadiers.	de chasseurs à pied.	d'infanterie de ligne.	le régiment des carabiniers.	le régiment des grenadiers.	le trois régiments de chasseurs à pied.		le quatre régiments d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			GRADE.	par CATÉGORIE.
Etats-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																	
Adjutants sous-officiers	"	1	"	4	3	3	3	4	3	9	42	58	21,170	3 25	68,802 50	322,421 20	
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	"	"	1	1	1	1	1	1	"	"	1	565	2 57	865 05		
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	5	14	18	6,570	2 54	15,575 80		
Caporaux-clairons	"	1	"	4	3	3	3	4	3	9	42	58	21,170	1 05	22,938 50		
Sergents-armuriers	"	1	"	4	3	3	3	4	3	9	42	58	21,170	1 85	58,741 10		
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	42	196	266	97,090	"	161,500 "		
232 compagnies des 58 bataillons actifs :																	
16 compagnies du régiment des carabiniers.																	
Sergents-majors	"	4	1	16	"	"	"	16	"	"	"	16	5,840	2 54	15,605 60	555,068 10	
Premiers sergents	"	4	1	16	"	"	"	16	"	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents-fourriers	"	4	1	16	"	"	"	16	"	"	"	16	5,840	1 85	10,687 20		
Sergents	"	20	5	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 85	55,456 "		
Caporaux	"	40	10	160	"	"	"	160	"	"	"	160	58,400	" 85	49,640 "		
Clairons	"	12	3	48	"	"	"	48	"	"	"	48	17,520	" 70	12,960 "		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	424	106	1,696	"	"	"	1,696	"	"	"	566	206,590	" 64	152,217 60		
— de 2 ^e —	"				"	"	"		"	"	"	1,150	412,450	" 61	251,594 50		
12 compagnies du régiment des grenadiers.																	
Sergents-majors	"	4	1	"	12	"	"	"	12	"	"	12	4,580	2 57	10,580 60	415,428 80	
Premiers sergents	"	4	1	"	12	"	"	"	12	"	"	12	4,580	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	12	"	"	"	12	"	"	12	4,580	1 86	8,146 80		
Sergents	"	20	5	"	60	"	"	"	60	"	"	60	21,900	1 86	40,754 "		
Caporaux	"	40	10	"	120	"	"	"	120	"	"	120	43,800	" 87	58,106 "		
Clairons-tambours	"	12	3	"	50	"	"	"	50	"	"	50	15,140	" 76	9,986 40		
Grenadiers	"	424	106	"	1,272	"	"	"	1,272	"	"	848	509,720	" 66	204,415 20		
Soldats avec solde de fusilier	"			"		"	"	"		"	"	424	154,760	" 60	92,856 "		
36 compagnies des régiments de chasseurs																	
Sergents-majors	"	4	1	"	"	12	"	"	"	36	"	36	13,140	2 54	50,747 60	995,880 60	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	12	"	"	"	36	"	36	13,140	1 98	26,017 20		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	12	"	"	"	36	"	36	13,140	1 85	24,046 20		
Sergents	"	20	5	"	"	60	"	"	"	180	"	180	63,700	1 85	120,251 "		
Caporaux	"	40	10	"	"	120	"	"	"	560	"	560	151,400	" 84	110,576 "		
Clairons	"	12	3	"	"	50	"	"	"	108	"	108	39,420	" 69	27,199 80		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	528	82	"	"	984	"	"	"	2,952	"	984	559,160	" 63	226,270 80		
— de 2 ^e —	"			"	"		"	"	"		"	1,068	718,320	" 60	450,992 "		
168 compagnies des régiments de ligne.																	
Sergents-majors	"	4	1	"	"	"	12	"	"	"	168	168	61,320	2 54	145,488 80	4,054,801 20	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	"	12	"	"	"	168	168	61,320	1 98	121,415 60		
Sergents-fourriers	"	4	1	"	"	"	12	"	"	"	168	168	61,320	1 85	112,215 60		
Sergents	"	20	5	"	"	"	60	"	"	"	840	840	306,600	1 85	561,078 "		
Caporaux	"	40	10	"	"	"	120	"	"	"	1,680	1,680	615,200	" 84	515,088 "		
Clairons-tambours	"	12	3	"	"	"	50	"	"	"	504	504	185,960	" 73	154,290 80		
Soldats de 1 ^{re} classe	"	528	82	"	"	"	984	"	"	"	13,776	4,592	1,076,080	" 65	1,055,950 40		
— de 2 ^e —	"			"	"	"		"	"	"		9,184	3,352,160	" 60	2,011,296 "		
10 bataillons de réserve :																	
Petits états-majors.																	
Adjutants sous-officiers	"	1	"	1	1	1	1	1	1	3	14	19	6,955	3 25	22,538 75	42,511 55	
Caporaux-clairons	"	1	"	1	1	1	1	1	1	3	14	19	6,955	1 05	7,281 75		
Sergents-armuriers	"	1	"	1	1	1	1	1	1	3	14	19	6,955	1 85	12,691 05		
156 compagnies des bataillons de réserve :																	
12 compagnies de carabiniers.																	
Sergents-majors	"	4	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	2 54	10,240 20	59,639 "	
Premiers sergents	"	4	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 98	8,672 40		
Sergents	"	4	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 85	8,015 40		
Caporaux	"	12	3	56	"	"	"	56	"	"	"	56	15,140	" 85	11,169 "		
Clairons	"	2	0 ou 1	6	"	"	"	6	"	"	"	6	2,190	" 70	1,553 "		
	"				"	"	"		"	"	"						
8 compagnies de grenadiers.																	
Sergents-majors	"	4	1	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	2 57	6,920 40	26,951 60	
Premiers sergents	"	4	1	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	2 01	5,869 20		
Sergents	"	4	1	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 86	5,431 20		
Caporaux	"	12	3	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	" 87	7,621 20		
Clairons-tambours	"	2	0 ou 1	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	" 76	1,109 60		
	"					"	"			"	"						
24 compagnies de chasseurs.																	
Sergents-majors	"	4	1	"	"	8	"	"	"	24	"	24	8,760	2 54	20,498 40	78,971 40	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	8	"	"	"	24	"	24	8,760	1 98	17,544 80		
Sergents	"	4	1	"	"	8	"	"	"	24	"	24	8,760	1 85	16,050 80		
Caporaux	"	12	3	"	"	24	"	"	"	72	"	72	26,280	" 84	22,075 20		
Clairons	"	2	0 ou 1	"	"	4	"	"	"	12	"	12	4,580	" 69	8,022 20		
	"				"	"	"		"	"	"						
112 compagnies de ligne.																	
Sergents-majors	"	4	1	"	"	"	8	"	"	"	112	112	40,880	2 54	95,659 20	369,350 80	
Premiers sergents	"	4	1	"	"	"	8	"	"	"	112	112	40,880	1 98	80,942 40		
Sergents	"	4	1	"	"	"	8	"	"	"	112	112	40,880	1 85	74,810 40		
Caporaux	"	12	3	"	"	"	24	"	"	"	336	336	122,640	" 84	105,017 60		
Clairons-tambours	"	2	0 ou 1	"	"	"	4	"	"	"	56	56	20,440	" 73	14,921 20		
	"				"	"		"	"	"							
A REPORTER				2,141	1,604	1,516	1,516	2,141	1,604	5,948	18,434	20,117	9,552,705		7,470,024 52		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour								NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	de carabiniers.	de grenadiers.	de chasseurs à pied.	d'infanterie de ligne.	le régiment des carabiniers.	le régiment des grenadiers.	les trois régiments de chasseurs à pied.	quatorze régiments d'infanterie de ligne.	les deux compagnies sédentaires.	le corps de discipline et de correction.	l'école des pupilles de l'armée.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
REPORT.	2,141	1,604	1,316	1,516	2,141	1,604	3,948	18,424	•	•	•	26,117	9,552,705	•	•	7,479,024 25
10 dépôts de régiment:																
Petits états-majors.																
Sergents gardes-magasins. { Grenadiers	1	1	1	1	•	1	•	•	•	•	•	1	565	1 86	678 90	58,905 35
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	1	3	14	•	•	•	18	6,570	1 85	12,035 10	
— sergents	1	1	1	1	1	1	5	14	•	•	•	10	5,650	2 54	8,541 •	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	6	28	•	•	•	9	5,285	1 85	6,011 55	
												58	15,870	• 84	11,650 80	
10 compagnies de dépôt:																
1 compagnie de carabiniers.																
Sergents-majors	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	1	565	2 54	854 10	7,241 60
Premiers sergents	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	1	565	1 98	722 70	
Sergents-fourriers	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	1	565	1 85	667 95	
Sergents	5	•	•	•	5	•	•	•	•	•	•	5	1,095	1 85	2,005 85	
Caporaux	8	•	•	•	8	•	•	•	•	•	•	8	2,920	• 85	2,482 •	
Clairons	2	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	2	750	• 70	511 •	
1 compagnie de grenadiers.																
Sergents-majors	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	2 57	865 05	7,400 50
Premiers sergents	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	2 01	755 65	
Sergents-fourriers	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	565	1 86	678 90	
Sergents	•	5	•	•	•	5	•	•	•	•	•	5	1,095	1 86	2,056 70	
Caporaux	•	8	•	•	•	8	•	•	•	•	•	8	2,920	• 87	2,540 40	
Clairons-tambours	•	2	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	750	• 76	554 80	
3 compagnies de chasseurs.																
Sergents-majors	•	•	1	•	•	•	3	•	•	•	•	3	1,095	2 54	2,562 50	21,615 30
Premiers sergents	•	•	1	•	•	•	3	•	•	•	•	3	1,095	1 98	2,168 10	
Sergents-fourriers	•	•	1	•	•	•	3	•	•	•	•	3	1,095	1 85	2,005 85	
Sergents	•	•	5	•	•	•	9	•	•	•	•	9	5,285	1 85	6,011 55	
Caporaux	•	•	8	•	•	•	24	•	•	•	•	24	8,760	• 84	7,558 40	
Clairons	•	•	2	•	•	•	6	•	•	•	•	6	2,190	• 69	1,511 10	
14 compagnies de ligne.																
Sergents-majors	•	•	•	1	•	•	•	14	•	•	•	14	5,110	2 54	11,937 40	101,280 20
Premiers sergents	•	•	•	1	•	•	•	14	•	•	•	14	5,110	1 98	10,117 80	
Sergents-fourriers	•	•	•	1	•	•	•	14	•	•	•	14	5,110	1 85	9,551 50	
Sergents	•	•	•	3	•	•	•	42	•	•	•	42	15,550	1 85	28,055 90	
Caporaux	•	•	•	8	•	•	•	112	•	•	•	112	40,880	• 84	54,559 20	
Clairons-tambours	•	•	•	2	•	•	•	28	•	•	•	28	10,220	• 75	7,460 60	
Compagnies spéciales.																
2 compagnies sédentaires.																
Sergents-majors	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	750	2 54	1,708 20	87,751 40
Sergents-fourriers	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	2	750	1 85	1,555 90	
Premiers sergents	•	•	•	•	•	•	•	•	40	•	•	40	14,000	1 98	28,908 •	
Sergents	•	•	•	•	•	•	•	•	26	•	•	26	9,490	1 85	17,566 70	
Caporaux	•	•	•	•	•	•	•	•	52	•	•	52	11,680	• 84	9,811 20	
Clairons	•	•	•	•	•	•	•	•	4	•	•	4	1,460	• 60	1,007 40	
Soldats	•	•	•	•	•	•	•	•	126	•	•	126	45,990	• 60	27,594 •	
Corps de discipline et de correction.																
Adjudant sous-officier.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	3 25	1,186 25	282,798 35
Sergent-clairon	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	2 15	784 75	
Caporaux-clairons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	750	1 05	766 50	
Sergent-armurier	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	565	1 85	667 95	
Maîtres tailleur et cordonnier	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	2	750	• 84	615 20	
Sergents-majors	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	•	6	2,190	2 57	5,190 50	
Premiers sergents	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	12	4,580	2 01	8,805 80	
Sergents-fourriers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	•	6	2,190	1 86	4,075 40	
Sergents	•	•	•	•	•	•	•	•	•	42	•	42	15,550	1 86	28,515 80	
Caporaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	96	•	96	55,040	• 87	50,484 80	
Clairons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	12	4,580	• 72	5,155 60	
Correctionnaires { employés aux travaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	400	•	400	146,000	• 50	75,000 •	
non employés aux travaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	800	•	800	292,000	• 45	125,560 •	
École des pupilles de l'armée.																
Pupilles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	700	700	253,500	• 51	150,305 •	150,305 •
	2,161	1,624	1,336	1,536												
TOTAUX					2,161	1,624	4,008	18,704	232	1,581	700	28,810	10,515,650		TOTAL. . . fr.	8,156,510 95
Par régiment.							1,556									

Supplément de solde:

Corps de discipline et de correction.	68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c.	9,928 •	17,501 •
	98 caporaux	55,770 — à 20 c.	7,154 •	
	12 clairons	4,580 — à 05 c.	219 •	

TOTAL. . . . fr. 8,175,611 95

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N°s DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889
		REPORT. . . . fr. 14,190,560 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux $\times$ 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50. . . 139,065 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 .		
		Logement et nourriture.		
			14,001,040 .	14,848,250 .
12 (suite)	d.	Miliciens à incorporer 15,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000 —		
		66,700 journées à fr. 1 25 c. 83,375 .		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,560 .		
		Les 18 autres régiments, à 15,060 francs 271,080 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école des pupilles de l'armée. 17,000 .		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 .		
		317,040 .		
		A REPORTER. . . . fr. 14,001,040 .	14,001,040 .	14,848,250 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
53,710 °	°	14,639,100 °	15,454,618 99	
53,710 °	°	14,639,100 °	15,454,618 99	

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs et 1 escadron de dépôt.
3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTAUX.		Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux à ration forte.		GRADE.	par CATÉGORIE
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
États-majors de régiment.													
Colonels	1	5	2	6	4	12	2	6	8	24	9,500 »	76,000 »	583,500 »
Lieutenants-colonels.	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors.	2	4	4	8	8	16	4	8	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants adjudants-majors.	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100 »	40,800 »	
Capitaines en second adjudants-majors	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	4,200 »	33,600 »	
Capitaines en second adjoints aux majors	2	4	4	8	8	16	4	8	16	32	4,200 »	67,200 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100 »	24,800 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs.	1	»	2	»	4	»	2	»	8	»	2,250 »	18,000 »	
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	4	4	6,500 »	25,200 »	
									4	4	5,100 »	20,400 »	
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	4,200 »	33,600 »	
Vétérinaire principal	1	1	2	2	4	4	2	2	1	1	5,500 »	5,500 »	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe, vétérinaire de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.									7	7	4,600 »	32,200 »	
Id. de 2 ^e —	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	3,250 »	26,000 »	
Id. de 3 ^e —	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	2,800 »	22,400 »	
Escadrons actifs.		15	24										
Capitaines commandants	1	2	10	20	20	40	10	20	40	80	5,100 »	204,000 »	700,000 »
Lieutenants	2	4	20	40	40	80	20	40	80	160	3,250 »	260,000 »	
Sous-lieutenants.	2	4	20	40	40	80	20	40	80	160	2,950 »	236,000 »	
Escadrons de dépôt.		5	10										
Capitaines commandants	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100 »	40,800 »	193,600 »
Capitaines en second.	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	4,200 »	33,600 »	
Capitaines en second officiers d'armement.	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	4,200 »	33,600 »	
Lieutenants	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	3,250 »	26,000 »	
Capitaines en premier quartiers-maîtres	1	»	2	»	4	»	2	»	8	»	4,000 »	32,000 »	
Capitaines en premier ou en second administrateurs d'habillement	1	»	2	»	4	»	2	»	8	»	3,450 »	27,600 »	
			8	92	164	184	328	92	164	368 (1)	656		
Soit par régiment			46	82	46	82	46	82					

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans
de grade d'officier 10,100 »
Aux officiers de l'école d'équitation 4,000 »

(1) Officiers de l'arme. 304 }
Comptables 24 } 368
Médecins 16 }
Vétérinaires 24 } 40

TOTAL. 1,491,000 »
A déduire 1/2 % pour médicaments. 7,455 »
RESTE. fr. 1,483,545 »

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTAUX.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux à ration					GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		légère.	mixte.	forte.				
Petits états-majors de régiment.																
Adjudants sous-officiers	2	2	4	4	8	8	4	4	12	4	8	4	4,580	3 25	14,235	39,639
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	2	2	4	4	2	2	6	2	4	2	1,460	3 25	4,745	
Trompettes-majors	1	1	2	2	4	4	2	2	6	2	4	2	2,190	2 86	6,263 40	
Id. brigadiers	1	1	2	2	4	4	2	2	2	2	4	2	750	2 88	2,102 40	
									6	2	4	2	2,190	2 44	5,543 60	
									2	2	4	2	750	2 46	1,795 80	
									6	2	4	2	2,190	1 76	5,854 40	
									2	2	4	2	750	1 78	1,299 40	
Escadrons actifs.																
Maréchaux des logis chefs.	1	1	10	10	20	20	10	10	50	10	20	10	10,950	2 86	31,517	2,006,441 50
Premiers maréchaux des logis.	1	1	10	10	20	20	10	10	10	10	20	10	5,650	2 88	10,512	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	10	10	20	20	10	10	50	10	20	10	10,950	2 56	25,842	
Id. des logis.	7	7	70	70	140	140	70	70	10	10	20	10	5,650	2 58	8,687	
Brigadiers.	12	12	120	120	240	240	120	120	50	50	100	50	10,950	2 21	24,199 50	
Trompettes	5	5	50	50	60	60	30	30	10	10	20	10	5,650	2 25	8,159 50	
Maréchaux ferrants.	2	2	20	20	40	40	20	20	210	70	140	70	76,650	2 21	169,596 50	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	240	240	480	480	240	240	25,550	2 23	56,976 50					
Id. de 2 ^e —	69	69	690	690	1,380	1,380	690	690	360	120	240	120	151,400	1 05	157,970	
Id. non montés	20	20	200	200	400	400	200	200	45,800	1 08	47,504					
Escadrons du dépôt.																
Maréchaux de logis chefs.	1	1	2	2	4	4	2	2	90	30	60	30	52,850	1 56	51,246	61,779 90
Premiers maréchaux des logis	1	1	2	2	4	4	2	2	50	50	100	50	10,950	1 58	17,501	
Maréchaux des logis fourriers	1	1	2	2	4	4	2	2	60	20	40	20	21,900	86	18,854	
Maréchaux des logis	1	1	2	2	4	4	2	2	20	20	40	20	7,500	89	6,497	
Maréchaux des logis gardes-magasins	1	1	2	2	4	4	2	2	720	240	480	240	262,800	86	226,008	
Maréchaux des logis armuriers	1	1	2	2	4	4	2	2	240	240	480	240	87,600	89	77,964	
Maitres tailleurs, bottiers et selliers.	3	3	6	6	12	12	6	6	2,070	600	1,380	690	755,550	85	627,106 50	
Brigadiers.	2	2	4	4	8	8	4	4	690	690	1,380	690	251,850	86	216,591	
Trompettes	1	1	2	2	4	4	2	2	600	600	1,200	600	219,000	85	181,770	
Maréchaux ferrants.	1	1	2	2	4	4	2	2	200	200	400	200	75,000	86	62,780	
Soit par régiment.																
	15	8	1,456	1,226	2,872	2,452	1,436	1,226	5,744	1,226	2,452	1,226	2,096,560			

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE SOLDE :

Pour 32 brigadiers pionniers ou 11,680 journées à 15 c^t . . . fr. 1,752

Pour 256 cavaliers pionniers ou 93,440 journées à 10 c^t 9,544

11,096

Pour les sous-officiers, brigadiers et cavaliers à l'école d'équitation 2,690

13,786

TOTAL . . . 2,121,646 40

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
53,710 »	»	14,639,100 »	13,454,618 99	
53,710 »	»	14,639,100 »	13,454,618 99	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. . . . fr. 3,565,354 80	14,901,940	14,848,230
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,904 chevaux de troupe, soit 1,789,960 journées, à 12 centimes fr. 214,795 20		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000	3,909,200	3,908,800
13 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année : 42,400 journées, à fr. 1 25 fr. 53,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, et 1 dépôt à . . fr. 7,340 . . . fr. 58,720		
		Une école d'équitation 11,330		
		70,050		
		A REPORTER. . . . fr.	18,811,140	18,757,030

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
55,710 »	»	14,659,100 »	15,454,618 99	
400 »	»	3,806,600 »	3,880,450 58	
54,110 »	»	18,445,700 »	19,335,069 57	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
			REPORT. fr.	18,811,140	18,757,030
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officers.</i>			
5	10	Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500	•
5	5	Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	35,500	•
12		Majors, à	6,500 . . .	75,600	•
7	12	Capitaines commandants, à	4,600 . . .	52,200	•
0		— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à	5,700 . . .	55,300	•
1	1	— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, à	4,200 . . .	4,200	•
1	•	Garde d'artillerie principal, à	4,600 . . .	4,600	•
8	•	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700 . . .	20,600	•
8	•	— de 2 ^e — à	2,750 . . .	22,000	•
8	•	— de 3 ^e — à	2,100 . . .	16,800	•
64	28			501,500	•
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,506	•
		RESTE fr.	209,794	•	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
47	•	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr.	70,500	•
47	•	— de 2 ^e — à	1,300 . . .	61,100	•
5	•	Maîtres artificiers, à	1,500 . . .	7,500	•
62	•	Brigadiers portiers d'arsenal	725 . . .	44,950	•
1	•	Contrôleur principal, à	3,500 . . .	3,300	•
5	•	— de 1 ^{re} classe, à	2,800 . . .	8,400	•
5	•	— de 2 ^e — à	2,500 . . .	6,900	•
4	•	Reviseurs, à	2,000 . . .	8,000	•
172	•			210,650	•
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
552	508	Officiers de tous grades		2,158,217	60
8,148	2,586	Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,916,564	35
8,700	2,894				
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		40,000	•
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500	•
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000	•
		Première mise de petit équipement à allouer à 2.058 miliciens et à 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. . . 32,200 • } 1,614 — à pied, à 36 • . . 58,104 • }		90,304	•
		Allocation supplémentaire pour l'habillement		14,000	•
				5,719,030	04
		A DÉDUIRE :			
		Pour 72,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 77 centimes		55,671	•
		Pour vacances et petites permissions		121,572	84
				177,243	84
				5,541,786	20
		A REPORTER. fr.	5,541,786	20	
				18,811,140	18,757,030

ARTILLERIE.

Cette arme se compose :

- 1° D'un état-major particulier ;
 2° De 4 régiments de campagne : les 1^{er} et 3^e régiments chacun de 3 batteries montées, de 1 batterie montée de réserve, de 1 batterie destinée à atteler 2 colonnes de munitions et d'un dépôt ; formes, savoir : les 2^e et 4^e — — — — — à cheval, 7 batt. montées et 2 batt. montées de réserve, de 1 batt. montée destinée à atteler 3 colonnes de munitions et d'un dépôt ;
 3° De 4 régiments de forteresse formés, savoir : les 5^e, 6^e et 7^e régiments chacun de 14 batteries de forteresse, de 2 batteries de réserve et 1 batterie de dépôt ; le 8^e régiment de 16 batteries de forteresse, de 2 batteries de réserve et 1 batterie de dépôt ;
 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers ;
 5° D'un régiment du train formé d'un état-major et de 8 compagnies : 4 compagnies pour les services divisionnaires, 2 compagnies pour les services des corps d'armée, 1 compagnie pour les services du grand quartier général de l'armée de campagne, 1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.												Totaux.		Traitement annuel.	Montant.	MONTANT par catégorie.	Observations.			
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de forteresse.		8 ^e régiment de forteresse.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX à ration forte.							
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.									
États-majors des régiments.																							
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	1	2	2	2	2	2	8	20	9,500	76,000					
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	1	2	2	2	2	2	8	16	7,100	56,800					
Majors	8	16	6	12	6	12	9	9	4	4	2	2	2	2	27	41	6,500	170,100					
Capitaines commandants adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	1	1	2	2	2	2	8	12	5,100	40,800					
Capitaines en second adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	1	1	2	2	2	2	8	12	4,200	53,600					
Capitaines en second adjoints aux majors	8	8	6	6	6	6	3	3	1	1	2	2	2	2	14	14	4,200	58,800					
Capitaines en premier quartiers-maitres	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	8	8	4,000	52,000					
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	8	8	2,250	18,000					
Capitaines en 1 ^{er} ou en 2 ^e administ. d'habillem ^t	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	8	8	5,450	27,600					
Médecins de rég ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	6,500	25,200					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	7	4	5,100	15,500					
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	5	4	4,200	20,400					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	5	4	3,250	9,750					
Vétérinaire principal	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	5	4	5,500	15,500					
— de 1 ^{re} cl., de rég. de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl.	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	4,000	13,800					
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	5,250	13,000					
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																							
4 batteries à cheval.																							
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	3	6	1	2	2	2	2	2	4	8	5,100	20,400					
Lieutenants	3	6	12	24	6	12	9	18	4	8	4	4	4	4	12	24	5,100	57,200					
Sous-lieutenants	4	8	12	24	12	24	9	18	4	8	4	4	4	4	12	24	5,100	57,200					
30 batteries montées.																							
Capitaines commandants	1	2	16	32	14	28	6	12	3	6	3	3	3	3	30	60	5,100	153,000					
Lieutenants	3	6	48	96	42	84	12	24	4	8	4	4	4	4	90	180	5,100	279,000					
Sous-lieutenants	4	8	12	24	12	24	9	18	4	8	4	4	4	4	120	240	5,100	279,000					
6 batteries montées de réserve.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	4	8	3	6	1	2	2	2	2	2	6	12	5,100	50,600					
Lieutenants	1	1	2	4	4	8	3	6	1	2	2	2	2	2	6	6	5,250	19,500					
Sous-lieutenants	1	1	2	4	4	8	3	6	1	2	2	2	2	2	6	6	2,950	17,700					
2 batteries destinées à atteler chacune 2 col. de munitions.																							
Capitaines en second	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	4,200	16,800					
Lieutenants	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	5,250	13,000					
2 batteries destinées à atteler chacune 3 col. de munitions.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	2	4	5,100	10,200					
Capitaines en second	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	4,200	16,800					
Lieutenants	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	5,250	13,000					
Sous-lieutenants	1	1	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	2	2	2,950	5,900					
4 batteries de dépôts.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	4	8	5,100	20,400					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	5,250	13,000					
RÉGIMENTS DE FORTERESSE.																							
58 batteries de siège.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	58	58	4,600	268,800					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	58	58	2,875	166,750					
Sous-lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	58	58	2,475	145,550					
8 batteries de réserve.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	8	8	4,600	50,800					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	8	8	2,875	25,000					
4 batteries de dépôt.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	4	8	4,600	18,400					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	4	4	2,875	11,500					
COMPAGNIES SPÉCIALES.																							
1 compagnie de pontonniers.																							
Capitaine commandant	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,100	5,100					
Lieutenants	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	2	2	5,250	6,500					
Sous-lieutenants	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	2	2	2,950	5,900					
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																							
Capitaine commandant	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	3	3	4,600	15,800					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	3	3	2,875	8,625					
Sous-lieutenants	2	2	4	4	4	4	3	3	1	1	2	2	2	2	6	6	2,475	14,850					
RÉGIMENT DU TRAIN.																							
État-major du régiment.																							
Lieutenants-colonels	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	1	2	7,100	7,100					
Major	2	4	4	8	4	8	3	6	1	2	2	2	2	2	2	4	6,500	12,600					
Capitaine en second adjudant-major	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	2	4,200	4,200					
Capitaine en premier quartier-maitre	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	2	4,000	4,000					
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,450	3,450					
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,250	3,250					
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,250	3,250					
7 compagnies.																							
Capitaines commandants	1	2	2	4	2	4	3	6	1	2	2	2	2	2	4	8	5,100	20,400					
— en second	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	3	6	4,200	12,600					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	7	7	5,250	22,750					
Sous-lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	7	7	2,950	20,550					
1 compagnie de dépôt.																							
Capitaines commandants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,100	5,100					
— en second	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	4,200	4,200					
Lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	5,250	5,250					
Sous-lieutenants	1	1	2	2	2	2	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	2,950	2,950					
TOTAUX.																							
	4	4	120	200	154	224	180	27	68	10	17	5	33	42	352(a)	508	TOTAL.			2,143,475			
Soit par régiment.			60	100	67	112	60	9	68	10	A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT :												
a) Officiers d'artillerie			470														Pour ancienneté de grade		Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		5,487 50		
— du train			29																TOTAL		fr. 2,148,962 50		
Comptables			26																A DÉDUIRE ½ %, pour médicaments		10,744 81		
Médecins			18																RESTE		fr. 2,158,217 69		
Vétérinaires			9																				

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.								TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} et 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de forteresse.		Le 8 ^e RÉGIMENT de forteresse.		Chevaux								
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.						de trait.
Petits états-majors des régiments.																				
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	2	16	8	"	5,840	5 25	18,080 "	46,060 00		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	3	1	6	"	"	750	2 86	2,087 80			
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	3	1	4	"	"	2,190	2 75	5,978 70			
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	3	1	8	4	"	1,460	2 86	4,175 60			
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	3	1	8	4	"	2,920	2 58	6,949 60			
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																				
4 batteries à cheval.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60	155,504 60		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60			
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60			
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60			
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "			
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20			
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20			
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	14	"	"	"	"	"	56	"	"	"	"	56	"	"	20,440	" 88	17,987 20			
Canonniers { de 2 ^e classe	70	42	40	"	"	"	280	168	160	"	"	280	168	160	102,200	" 85	84,826 "			
	107	59	40																	
30 batteries montées.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "	909,945 "		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "			
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50			
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "			
Brigadiers { à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "			
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "			
Trompettes	2	"	"	52	52	"	28	28	"	"	"	60	60	"	21,900	1 56	34,164 "			
Selliers, forgerons, ajusteurs et charpentiers	4	2	"	64	"	"	56	"	"	"	"	120	"	"	45,800	" 87	58,106 "			
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,088 50			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	"	180	"	"	65,700	" 78	51,246 "			
Canonniers { de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	592	"	"	"	"	840	"	"	506,600	" 66	202,556 "			
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	"	180	"	"	65,700	" 88	57,816 "			
Conducteurs { de 2 ^e classe	24	"	40	384	"	640	556	"	560	"	"	720	"	1,200	262,800	" 85	218,124 "			
	86	15	40																	
6 batteries montées de réserve.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	2	2	"	4	4	"	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40	58,144 50		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	2	2	"	4	4	"	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40			
Maréchaux des logis	4	4	"	8	8	"	16	16	"	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60			
Brigadiers { à cheval	2	2	"	4	4	"	8	8	"	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "			
Brigadiers { à pied	4	"	"	8	"	"	16	"	"	"	"	24	"	"	8,760	" 98	8,584 80			
Trompettes	1	1	"	2	2	"	4	4	"	"	"	6	6	"	2,190	1 56	3,416 40			
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	8	"	"	16	"	"	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20			
Maréchaux ferrants	1	"	"	2	"	"	4	"	"	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70			
	18	9	"																	
2 batteries																				
destinées à atteler chacune 2 col. de munitions																				
Adjutants de batterie	1	1	"	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	750	2 96	2,160 80	14,855 50		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	750	2 86	2,087 80			
Maréchaux des logis	5	5	"	6	6	"	"	"	"	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90			
Brigadiers à cheval	1	1	"	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 05	766 50			
Brigadiers à pied	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 98	715 40			
Trompettes	1	1	"	2	2	"	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 56	1,158 80			
Selliers, forgerons, ajusteurs, charpentiers	4	"	"	8	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 87	2,540 40			
Maréchaux ferrants	1	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 85	605 90			
	15	7	"																	
2 batteries																				
destinées à atteler chacune 3 col. de munitions.																				
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	2	2	"	"	"	2	2	"	750	2 96	2,160 80	15,622 "		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	2	2	"	"	"	2	2	"	750	2 86	2,087 80			
Maréchaux des logis	5	5	"	"	"	"	6	6	"	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90			
Brigadiers à cheval	2	2	"	"	"	"	4	4	"	"	"	4	4	"	1,460	1 05	1,553 "			
Brigadiers à pied	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"	"	750	" 98	715 40			
Trompettes	1	1	"	"	"	"	2	2	"	"	"	2	2	"	750	1 56	1,158 80			
Selliers, forgerons, ajusteurs, charpentiers	4	"	"	"	"	"	8	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 87	2,540 40			
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	2	"	"	750	" 85	605 90			
	14	8	"																	
4 batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	2	2	"	2	2	"	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60	52,266 "		
Maréchaux des logis fourriers	1	1	"	2	2	"	2	2	"	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60			
Maréchaux des logis gardes-magasins	1	"	"	2	"	"	2	"	"	"	"	4	"	"	1,460	1 98	2,890 80			
Maréchaux des logis	2	2	"	4	4	"	4	4	"	"	"	8	8	"	2,920	2 21	6,455 20			
Maréchaux des logis armuriers	1	"	"	2	"	"	2	"	"	"	"	4	"	"	1,460	1 98	2,890 80			
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	5	"	"	6	"	"	6	"	"	"	"	12	"	"	4,580	" 84	5,079 20			
Brigadiers à pied	2	"	"	4	"	"	4	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 98	2,861 60			
Trompettes	1	1	"	2	2	"	2	2	"	"	"	4	4	"	1,460	1 56	2,277 60			
Ouvriers selliers	5	"	"	6	"	"	6	"	"	"	"	12	"	"	4,580	" 87	5,810 60			
RÉGIMENTS DE FORTERESSE.																				
58 batteries de forteresse.																				
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	42	16	58	"	"	21,170	2 60	55,042 "	1,277,186 10		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	42	16	58	"	"	21,170	2 50	52,925 "			
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	42	16	58	"	"	21,170	1 98	41,916 60			
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	210	80	290	"	"	103,850	1 98	209,585 "			
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	252	96	348	"	"	127,020	" 98	124,479 60			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	84	52	136	"	"	42,540	1 44	60,969 60			
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	126	48	174	"	"	63,510	" 87	55,255 70			
Canonniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"													

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.												TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE jour- nalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			Les 1 ^{er} ET 5 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de forteresse.	Le 8 ^e RÉGIMENT de forteresse.	RÉGIMENT DU TRAIN.			COMPAGNIES spé- ciales.	Hommes.							
	Chevaux			Chevaux			Chevaux					Chevaux.				Hommes.							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.			Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.					
REPORT.	"	"	"	1,480	258	640	1,774	488	720	2,862	1,086	"	"	"	"	7,202	746	1,560	2,028,750	"	"	2,564,402 40	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																							
1 compagnie de pontonniers.																							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 19	799 55		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	"	"	5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	20	"	"	7,500	1 05	7,665 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	72	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
	157	"	"																			50,620 15	
1 compagnie d'ouvriers.																							
Adjudant de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	5 21	1,171 65		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	5 11	1,155 15		
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 08	4,750 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	50	"	"	18,250	" 98	17,885 "		
de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
	175	"	"																			66,700 10	
1 compagnie d'armuriers.																							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 78	5,416 40		
de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 66	25,126 40		
	150	"	"																			58,587 80	
1 compagnie d'artilleurs.																							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 50	912 50		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canonniers artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
	102	"	"																			52,195 °	
RÉGIMENT DU TRAIN.																							
Petit état-major.																							
Adjudant sous-officier.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	750	5 25	2,572 50		
Brigadier-trompette	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis chef secrétaire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	2 84	1,056 60		
Compagnies.																							
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	7	"	"	2,555	2 84	7,256 20		
Premiers maréchaux des logis	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	7	"	"	2,555	2 54	5,978 70		
Maréchaux des logis fourriers	1	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	7	"	"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	28	"	"	"	28	"	"	10,220	2 19	22,581 80		
Brigadiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	55	"	"	"	55	56	"	12,775	1 05	15,415 75		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	56	"	"	14	"	"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	7	"	"	2,555	" 85	2,120 65		
Selliers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	7	"	"	2,555	" 87	2,222 85		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	7	"	50 ou 52	"	"	"	"	"	"	"	"	49	"	218	"	49	"	218	17,885	" 88	15,758 80		
de 2 ^e —	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	210	"	"	76,650	" 85	65,619 50			
	55	8	50 ou 52																			150,247 60	
1 compagnie de dépôt.																							
Maréchal de logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	2 84	1,056 60		
Premier maréchal des logis	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	2 54	854 10		
Maréchal des logis fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
— — armurier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maîtres sellier, tailleur et bottier	5	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	6	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80		
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	1,460	2 10	5,197 40		
Brigadiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	"	5	"	"	1,825	1 05	1,916 25		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	750	1 54	1,124 20		
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	750	" 85	605 90		
Selliers, charrons, forgerons	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	"	"	"</								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,110 »	»	18,445,700 »	9,335,069 57	
54,110 »	»	18,445,700 »	10,335,069 57	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT fr. 5,541,786 20	18,811,140	18,757,030
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 28 chevaux $\times$ 365 = 10,220 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 fr. 15,350 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,386 chevaux de troupe, soit pour 870,890 journées à 12 centimes fr. 104,506 80		
		Moyens de transport.		
			5,782,238	5,733,838
14 suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 15,700 journées, à fr. 1 25 . . . fr. 19,625 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction		
		Inspecteur général fr. 4,000 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre 500 »		
	f.	Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Huit régiments 70,890 »		
		Régiment du train et compagnies spéciales 7,000 »		
		Une école de tir 700 »		
		85,990 »		
		A REPORTER. fr.	24,593,378	24,490,868

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
54,110 »	»	18,445,700 »	19,335,089 57	
48,400 »	»	5,458,120 »	5,557,510 99	
102,510 »	»	23,903,820 »	24,892,580 56	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
			REPORT. fr.	24,593,378	24,490,868
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		Colonels, à	9,500 . . fr.	38,000	•
		Licutenants-colonels, à	7,100	49,700	•
		Majors, à	6,300	44,100	•
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600	78,200	•
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700	22,200	•
		Lieutenants, à	2,875	31,625	•
				263,825	•
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	1,319 12		
			RESTE. 262,505 88		
		Gardes.			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400	•	
		— — de 2 ^e — à 2,800.	19,600	•	
		— de 1 ^{re} classe, à	30,500	•	119,100
		— de 2 ^e — à	25,200	•	
		— de 3 ^e — à	21,600	•	
		Commis.			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . fr.	20,200	•	
		— — de 2 ^e — à 2,225.	17,800	•	
		— de 1 ^{re} classe, à	15,400	•	78,325
		— de 2 ^e — à	13,000	•	
		— de 3 ^e — à	11,025	•	
		Employés.			
		Éclusiers, à	7,950	•	
		Portiers, à	3,200	•	
		Agents de casernement, à	9,840	•	
		— — à	6,150	•	32,840
		Chef mécanicien	2,600	•	
		Garde forestier	2,100	•	
		Garde particulier	1,000	•	
		Régiment et compagnies spéciales.			
		Officiers de tous grades	366,470 94		
		Sous-officiers et soldats.	481,387 55		
		Compagnie de marinières	10,840 50		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	4,000	•	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800	•	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000	•	
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs	16,920	•	
		Allocation supplémentaire pour l'habillement	3,000	•	
			1,378,180 87		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 11,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	8,475	•	
		Pour vacances et petites permissions	26,221 12		
			34,696 12		
		RESTE.	1,343,493 75		
		A REPORTER. fr.	1,343,493 75	24,593,378	24,490,868

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons actifs à 4 compagnies de sapeurs-mineurs; d'un bataillon de réserve à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir : . . .

1	compagnie de télégraphistes de campagne;
1	— de place et d'artificiers;
1	de pontonniers de place;
1	de chemin de fer;
1	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :						TOTAUX.	TRAITEMENT ET ANNUEL.	MONTANT		
	par unité.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		GRADE.	CATÉGORIE.					
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.							
Etat-major du régiment.													
Colonel.	1	10	1	10	»	»	1	10	9,500	9,500	»		
Lieutenant-colonel	1	10	1	10	»	»	1	10	7,100	7,100	»		
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	8,500	18,900	»		
Capitaine commandant adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	5,100	»		
Capitaines en 2 ^e adjutants-majors de bataillon	4	»	4	»	»	»	4	»	3,700	14,800	»		
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,500	6,500	»		
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	4,200	»		
— de bataillon de 2 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	3,250	»		
	15	11										69,150	
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.													
Capitaines commandants	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	55,200	»		
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	44,400	»		
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	34,500	»		
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	29,700	»		
	4	»										163,800	
4 Compagnies de réserve.													
Capitaines commandants	1	»	2	»	»	»	2	»	4,600	9,200	»		
Capitaines en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	1	»	2	»	»	»	2	»	3,700	7,400	»		
Lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,875	11,500	»		
Sous-lieutenants	1	»	4	»	»	»	4	»	2,475	9,900	»		
	3	»										38,000	
Dépôt.													
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,500	6,500	»		
Capitaine en second officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	3,700	3,700	»		
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	1	»	»	»	1	»	4,000	4,000	»		
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,250	2,250	»		
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	3,450	»		
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	4,600	»		
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	2,875	»		
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	2,475	»		
	8	1										29,650	
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.													
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»		
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	4,200	»		
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	3,250	»		
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	2,950	»		
	4	4										15,500	
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.													
Capitaine commandant	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	5,100	»		
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	3,700	»		
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»		
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»		
	4	1										14,150	
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.													
Capitaine commandant	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	9,200	»		
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	7,400	»		
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	5,750	»		
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	4,950	»		
	4	»										27,300	
1 Compagnie d'ouvriers.													
Capitaine commandant	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	4,600	»		
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	2,875	»		
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	2,475	»		
	3	»										9,950	
TOTAUX .	68	12	19	5	100	17						567,500	

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 812 50

TOTAL 368,312 50

À déduire 1/2 % pour médicaments 1,841 50

RESTE fr. 366,470 94

(1) Officiers de l'arme 84
Comptables 3
Médecins 3

(224 b)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT		
		le régiment.	les 3 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE	
État-major du régiment.									
Adjudants sous-officiers	4	4	»	4	1,460	3 25	4,745 »	8,300 10	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60		
Caporaux-clairons	4	4	»	4	1,460	1 20	1,752 »		
	10								
12 Compagnies de sapeurs mineurs.									
Sergents-majors	1	12	5	17	6,205	2 50	15,512 50	447,442 55	
Premiers sergents	1	12	5	17	6,205	2 30	14,271 50		
Sergents-fourriers	1	12	5	17	6,205	2 15	13,310 75		
Sergents	5	60	25	85	31,025	2 15	66,703 75		
Caporaux	10	120	50	170	62,050	» 98	60,809 »		
Clairons	3	36	15	51	18,615	» 87	16,195 05		
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	20	252	100	340	124,100	» 78	96,798 »		
— de 2 ^e classe	40	468	200	680	248,200	» 66	163,812 »		
	81								
4 Compagnies de réserve.									
Sergents-majors	1	4	»	4	1,460	2 50	3,650 »		15,074 50
Premiers sergents	1	4	»	4	1,460	2 30	3,358 »		
Sergents	1	4	»	4	1,460	2 15	3,159 »		
Caporaux	3	12	»	12	4,380	» 98	4,292 40		
Clairons	0 ou 1	2	»	2	730	» 87	635 10		
	6 ou 7								
Dépôt.									
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	10,570 40	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20		
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	859 50		
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25		
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60		
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10		
	20								
TOTAUX	1,098	405	1,433	523,045			TOTAL	481,387 55	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888	l'exercice 1887.	
102,510 »	»	25,905,820 »	24,692,580 56	
102,510 »	»	25,905,820 »	24,692,580 56	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT fr. 1,543,495 75	24,593,378	24,490,868
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 39 chevaux $\times$ 505 = 14,235 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 21,352 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 6,500		
			1,424,700	1,420,700
18 (suite)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 2,755 journées, à fr. 1 25. . 5,443 75		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 4,000		
		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000		
	e.	Commandants du génie dans les places 24,850		
		Le régiment et les compagnies spéciales 15,060		
		49,910		
		A REPORTER. . fr.	26,018,078	25,911,568

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
102,510 •	•	25,903,820 •	24,602,580 56	
4,000 •	•	1,553,500 •	1,543,845 52	
106,510 •	•	25,257,320 •	26,036,426	08

(228 a)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale);

2° de huit compagnies formées chacune de six sections, savoir

SERVICE DES SUBSISTANCES :	SERVICE DES SECOURS :
1 ^{re} sect. : Boulangeries;	4 ^e sect. : Hopitaux;
2 ^e — Boucheries;	5 ^e — Infirmerie, vétérin.
3 ^e — Fourrages,	6 ^e — Aumônerie

GRADES	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT	
	Etat major	1 ^{re} boulanger	2 ^e boucheries	3 ^e fourrages	4 ^e hopitaux	TOTAL		par GRADE	par CATÉGORIE.
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe	1	5	5	4	5	17	3,000	51,000
	de 2 ^e id.	1	5	5	4	5	18	2,500	45,000
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	6	19	2,200	34,500
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200
Totaux	5	21	11	18	21	74			177,100
A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT									
Pour ancienneté de grade	Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.								1,000
TOTAL									178,100
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									890 50
Reste								fr	177,209 50
Commis									
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe	9	1	5	6	9	30	1,450	43,500
	de 2 ^e id.	10	»	6	5	9	50	1,350	40,500
		19	1	11	11	18	60	Total fr	84,000

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Nombre de journées	Solde journalière	MONTANT	
	Etat major	1 ^{re} boulanger	2 ^e boucheries	3 ^e fourrages	4 ^e hopitaux	5 ^e infirmerie vétérinaires			par GRADE	par CATÉGORIE.
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	0 84	613 20
Sergents surveillants	»	19	12	19	»	»	50	18,250	2 21	40,332 50
Caporaux	»	25	12	23	»	»	60	21,900	1 60	35,040
Ouvriers	1 ^{re} classe	42	24	60	»	»	126	45,900	1 20	55,188
	2 ^e id.	82	18	120	»	»	250	91,250	1 10	100,375
Magasiniers { 1 ^{re} id.	»	»	»	»	10	»	10	5,650	1 05	7,117 50
	2 ^e id.	»	»	»	10	»	10	3,650	1 70	6,205
Infirmiers-majors { 1 ^{re} id.	»	»	»	»	14	»	14	5,110	1 05	9,964 50
	2 ^e id.	»	»	»	14	»	14	5,110	1 70	8,687
Sergents-infirmiers	»	»	»	»	10	»	10	3,650	1 45	5,292 50
Portiers	1 ^{re} classe	»	»	»	9	»	9	3,285	1 69	5,551 65
	2 ^e id.	»	»	»	8	»	8	2,920	1 45	4,334
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	»	»	9	»	9	3,285	1 69	5,551 65
	2 ^e id.	»	»	»	8	»	8	2,920	1 45	4,334
Tisanners	1 ^{re} id.	»	»	»	9	»	9	3,285	1 69	5,551 65
	2 ^e id.	»	»	»	8	»	8	2,920	1 45	4,334
Caporaux-infirmiers	2	»	»	»	13	»	15	5,475	1 20	6,570
Infirmiers	1 ^{re} classe	»	»	»	74	»	74	27,010	1 10	29,711
	2 ^e id.	»	»	»	74	»	74	27,010	1	27,010
Médecins { 1 ^{re} classe (pour mémoire).	»	»	»	»	12	»	12	»	»	»
	suppléants. { 2 ^e id.	»	»	»	16	»	16	»	»	»
Pharmaciens { 1 ^{re} id.	»	»	»	»	4	»	4	»	»	»
	suppléants. { 2 ^e id.	»	»	»	4	»	4	»	»	»
Vétérinaires { 1 ^{re} id.	»	»	»	»	»	13	13	»	»	»
	suppléants. { 2 ^e id.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux fr.	4	168	96	222	306	13	803	277,400		361,463 15

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
106,510 »	»	25,257,320 »	26,036,426 08	
»	»	674,400 »	689,874 69	
106,510 »	»	25,931,720 »	26,726,300 77	
106,510 »				

UDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
				demandés pour l'exercice 1890.	volés pour l'exercice 1889.	
CHAPITRE V.						
ACADÉMIE MILITAIRE.						
École militaire.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves.						
État-major et employés du service intérieur.						
17	a.		1 commandant. fr. 5,000 »			
			1 commandant en second. »			
			1 directeur des études et commandant en second 2,900 »			
			2 examinateurs permanents. 5,000 »			
			1 instructeur 800 »			
			2 instructeurs adjoints 1,200 »			
			4 inspecteurs des études 6,000 »			
			1 secrétaire. »			
			2 dessinateurs 7,000 »			
			1 aumônier 2,500 »			
			1 médecin 1,000 »			
			1 mécanicien 3,000 »			
			1 préparateur de chimie 3,000 »			
			1 vauquemestre conservateur des bâtiments 650 »			
			1 garde conservateur du matériel 600 »			
			1 conservateur des modèles 400 »			
			1 infirmier 600 »			
			3 portiers 1,560 »			
			8 hommes de peine 4,800 »			
			3 clairons 547 50			
			2 surveillants à l'école d'équitation 850 »			
			2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,533 »			
				46,740 50		
			b.	Corps enseignant.		
		10 professeurs militaires. 10,600 »				
		8 — civils 42,500 »				
		13 répétiteurs militaires 9,200 »				
		3 — civils 2,000 »				
		1 maître militaire. 2,600 »				
		3 — civils 10,600 »				
			77,500 »			
		Solde des élèves.				
		c.	Solde des élèves de l'École militaire. 87,309 50	232,100 »	232,100 »	
École de guerre.						
État-major et corps enseignant.						
d.			1 commandant. 1,500 »			
			1 commandant en second 1,000 »			
			2 professeurs civils 5,100 »			
			3 maîtres civils. 2,650 »			
			9 professeurs militaires 8,000 »			
			2 maîtres militaires 1,700 »			
			1 secrétaire 600 »			
		20,550 »				
A REPORTER. fr.				232,100 »	232,100 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.	232,100 *	232,100 *
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 *	
		Chauffage et éclairage	14,000 *	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 *	
		Indemnité aux travailleurs	753 *	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 *	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 *	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'Ecole)	9,000 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'Ecole et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 *	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 *	
			45,500 *	
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 *	
		Chauffage et éclairage	2,600 *	
		Indemnité aux travailleurs	450 *	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 centimes par jour	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 *	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	3,252 50	
			8,150 *	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	285,750 *	285,750 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
Augmentation.	Diminution.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
"	"	232,100 "	249,742 92	
"	"	55,050 "	47,208 "	
"	"	285,750 "	296,950 92	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1890.	pour l'exercice 1889.
19		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 »	66,375 »	66,375 »
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 »		
	e.	— — de l'école de tir. 5,500 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,855 20		
b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 565,858 80			
c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »			
20		Manufacture d'armes.		
		Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.		
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 83,886 23		
		Salaire des ouvriers 218,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		304,686 23		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.		
	e.	L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
	Achat de matériaux fr. 62,841 79			
	Salaire des ouvriers 28,648 »			
	Menues dépenses 1,850 »			
	93,350 79			
	A REPORTER. fr. 1,105,098 11	66,375 »	66,375 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
Augmentation.	Diminution.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	66,375 »	66,375 »	
.	.	66,375 »	66,375 »	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr. 1,105,698 11	66,575 *	66,575 *
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et barnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 *		
		Menues dépenses 2,800 *	1,302,450 *	1,302,450 *
		160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,368,825 *	1,368,825 *	1,368,825 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	66,575 .	66,575 .	
.	.	1,302,450 .	1,302,440 83	
.	.	1,368,825 .	1,368,815 83	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N ^o DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1890.	pour l'exercice 1889.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.	{	Bâtiments militaires fr. 391,662 .		
		Ouvrages de fortification 28,265 .		
		Ouvrages mixtes 10,715 .		
		————— 430,642 .		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.	{	Bâtiments militaires fr. 441,431 .		
		Ouvrages de fortification 271,841 .		
		Ouvrages mixtes 16,086 .		
		————— 720,358 .		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 .	1,550,000 .	1,550,000 .
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 .		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 .		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 .		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 .		
h.		Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes 20,000 .		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			1,550,000 .	1,550,000 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.							
		votés	de								
		pour l'exercice	l'exercice								
		1888.	1887.								
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION	(Litt. A.)			(Litt. B.)			TOTAL
				DES PLACES.	Entretien ordinaire.			Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensevelissement, etc.			par
					Bâtimens militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifications.	Ouvrages mixtes.	place.
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . .	64,000	4,500	700	103,197	11,871	5,000	191,268
				— 1 ^{er} secteur . .	1,200	500	200	315			2,215
				— 2 ^e — . .	7,183	243	290	10,240	14,300	2,400	34,660
				— 3 ^e — . .	6,783	280	120	6,668	117,600		131,433
				— 4 ^e — . .	4,500	1,300	450	4,553	7,920	310	18,833
				— 5 ^e — . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,578	7,313	46,626
				Beveren	1,000			400			1,400
				Brasschaet	4,500		400	6,650			11,650
				Contich	1,550			4,900			6,250
				Lierre	2,100			6,220			8,320
				— fort de Lierre . .	500	1,200	150		6,300		7,950
				Malines	13,300			14,690			27,990
				— fort de Waelhem . .	500	1,200	150	5,500			6,950
				Saint-Bernard	5,000		50	7,010		305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost	2,850			4,223			7,073
				Audenarde	4,233			7,950			12,163
				Bruges	10,000		25	10,000			20,025
				Courtrai	700			1,550			2,250
				Gand	26,250			30,450			56,700
				Menin	1,000			2,500			3,500
				Ostende	4,200			11,000			15,200
				Saint-Nicolas	900						900
				Termonde	14,400	2,600	140	14,848	89,750		121,738
				Ypres	7,500			7,700			15,200
				3 ^e direction							
				Arlon	1,400			2,590			3,990
				Beverloo (camp de) . .	51,050			27,816			58,866
				Bouillon	1,000			2,970			3,970
				Hasselt	2,800			4,178			6,978
				Huy	1,000			1,986			2,886
				— Ville	23,500			18,105			41,605
				Liège { Citadelle . .	6,500	1,800	900	9,982			18,982
				— Chartreuse . .	2,500	1,200	300	3,990			7,990
				Mariembourg	700			1,770			2,470
				Namur { Ville	17,940		60	7,006			25,006
				— Citadelle . .	5,500	4,350	850	5,575	2,500		18,375
				Philippeville	1,500			1,500			3,000
				Saint-Trond	1,200			819			2,019
				Verviers	1,500			1,850			3,350
				4 ^e direction.							
				Ath	1,500			1,700			3,200
				Bruxelles	53,187		150	56,428			89,765
				Charleroi	3,100			1,000			4,100
				Diest { Ville	2,210	3,140	140	5,112	2,535	720	12,157
				— Citadelle . .	1,260	400	290	3,415	1,490	36	6,891
				Louvain	11,500			7,970			19,470
				Mons	11,000			5,645			16,645
				Tirlemont	3,500			2,560			6,060
				Tournai	11,000			12,900			23,900
				Vilvorde	5,940			7,710			13,650
				Wavre	1,000			1,010			2,010
				TOTAUX	391,662	28,265	10,713	441,431	271,841	16,086	1,169,000
					430,64			729,358			

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS volés pour l'exercice 1889.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
23	a.	a) 15,670,545 rations de pain, à 15 centimes fr. 2,354,031 75		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 164,816 »		
		RESTE. fr. 2,189,215 75		
		Viande.	6,872,900 »	7,030,300 »
23	b.	b) 15,660,020 rations, à 32 centimes. fr. 5,012,414 40		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 330,240 15		
		4,682,174 25		
		TOTAL. fr. 6,872,900 »		
		Fourrages en nature.		
23	.	1,743,240 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 45 fr. 2,402,853 20		
		1,542,470 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 67 1,839,183 90		
		4,242,037 10	4,262,594 »	4,262,594 »
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 60,423 10		
		RESTE. fr. 4,262,594 »		
		A REPORTER. fr. 11,135,584 »	11,135,584 »	11,292,804 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1888.	1887.	
		</		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTIERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	votés pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.	11,135,584	11,202,804
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		50,000 — à une — 15 — 585,000		
		609,000		
		<i>Fournitures appartenant aux communes.</i>		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000		
24		<i>Fournitures appartenant à l'État.</i>		
	c.	c) 881,635 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 17,633 90	769,400	769,450
		<i>Dépenses diverses.</i>		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,753		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 28,081 10		
		52,816 10		
		TOTAL. 769,450		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie 40,000		
25		Artillerie 12,000		
		Génie 1,900		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	
		A REPORTER. fr.	12,010,034	12,167,344

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																								
		votés	de																																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888	l'exercice 1887.																																																									
•	157,510	11,251,400	9,707,794 53	<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">JOURNÉES.</td></tr><tr><td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td><td>{</td><td>Infanterie</td><td>10,513,650</td></tr><tr><td></td><td>Cavalerie</td><td>2,096,560</td></tr><tr><td></td><td>Artillerie</td><td>2,974,030</td></tr><tr><td></td><td>Génie</td><td>525,045</td></tr><tr><td></td><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td colspan="3"></td><td>Total.</td><td>16,287,395</td></tr><tr><td colspan="4">40,200 fournitures de la Compie des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td><td>14,675,000 journées.</td></tr><tr><td colspan="4">A déduire 1/10 pour non-occupation.</td><td>1,467,500</td></tr><tr><td colspan="4">Reste.</td><td>13,207,500</td></tr><tr><td colspan="4">b) Fournitures appartenant aux communes</td><td>2,200,000</td></tr><tr><td colspan="4">c) — — à l'État</td><td>881,095</td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>TOTAL ÉGAL.</td><td>16,287,395</td></tr></table>			JOURNÉES.		a) Décomposition des journées d'occupation.	{	Infanterie	10,513,650		Cavalerie	2,096,560		Artillerie	2,974,030		Génie	525,045		Bataillon d'administration	178,120				Total.	16,287,395	40,200 fournitures de la Compie des lits militaires, à 365 jours d'occupation				14,675,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation.				1,467,500	Reste.				13,207,500	b) Fournitures appartenant aux communes				2,200,000	c) — — à l'État				881,095					TOTAL ÉGAL.	16,287,395
		JOURNÉES.																																																										
a) Décomposition des journées d'occupation.	{	Infanterie	10,513,650																																																									
		Cavalerie	2,096,560																																																									
		Artillerie	2,974,030																																																									
		Génie	525,045																																																									
		Bataillon d'administration	178,120																																																									
			Total.	16,287,395																																																								
40,200 fournitures de la Compie des lits militaires, à 365 jours d'occupation				14,675,000 journées.																																																								
A déduire 1/10 pour non-occupation.				1,467,500																																																								
Reste.				13,207,500																																																								
b) Fournitures appartenant aux communes				2,200,000																																																								
c) — — à l'État				881,095																																																								
				TOTAL ÉGAL.	16,287,395																																																							
•	•	768,070	795,948 12																																																									
•	•	105,000	212,985 95																																																									
•	157,510	12,104,470	10,710,726 58																																																									

69

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1890.	voies pour l'exercice 1889.
		REPORT. fr.	12,010,054	12,167,344
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre; voyages des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers 125,000	130,000	130,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		460 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 506,000		
		154 — de guides, à 1,150. . . 177,100		
	a.	101 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 116,150		
		198 — de trait — à 850. . . 168,500		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 500 francs. 6,000		
29		913	975,550	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	997,050	997,050
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,407,984	15,565,294

DIMINUTION.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
•	157,310 •	12,104,470 •	10,716,726 58	
•	•	150,000 •	130,739 92	
•	•	100,000 •	115,884 91	
•	•	170,000 •	156,038 10	
•	•	990,100 •	821,250 •	
•	157,310 •	13,494,570 •	11,940,050 51	
157,310 •				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.			LIVRES des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
CHAPITRE IX.								
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.								
Traitements de non-activité								
1° Pour motifs de santé.								
1	Colonel, à.	0,575	6,575	»				
6	Majors, à.	4,125	24,750	»				
12	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	3,000	56,000	»				
8	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400	»				
4	— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,500	9,440	»				
3	Lieutenants, à.	1,800	5,400	»				
2	Sous-lieutenants, à.	1,575	5,150	»				
50	TOTAL.		105,515	»				
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		527 57					
						104,987 43		
2° Par mesure d'ordre.								
2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants.	2,000	4,000	»				
4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800	»				
4	— de 5 ^e — ou en second de 2 ^e classe.	1,575	6,500	»				
7	Lieutenants, à.	1,200	8,400	»				
2	Sous-lieutenants, à.	1,050	2,100	»				
10	TOTAL.		27,600	»				
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		138	»				
						27,462	»	
						145,000	»	145,000
3° Employés civils.								
4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500	»				
4								
50								
Honoraires.								
b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.		7,050 57					
Frais de représentation.								
31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		20,000	»				
	TOTAL DU CHAPITRE IX.		fr.			105,000	»	165,000

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
32		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 .		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 15,800 .		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 .	212,800 .	162,800 .
	d.	Secours à des sous officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 .		
		TOTAL. . . . fr. 212 800 .		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	212,800 .	162,800 .
33		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	23,085 .	23,085 .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	23,085 .	23,085 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
50,000	•	155,000	169,034 40	
50,000	•	155,000	169,034 40	
•	•	15,075	18,957 86	
•	•	15,075	18,957 86	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1890.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale fr	492,000	492,000
II.	États-majors	1,372,510	1,372,510
III.	Service de santé des hôpitaux	1,265,500	1,262,500
IV.	Solde des troupes	26,693,478	26,586,968
V.	Académie militaire	285,750	285,750
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,568,825	1,568,825
VII.	Matériel du génie	1,550,000	1,550,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations	15,407,984	15,565,294
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours	212,800	162,800
XI.	Dépenses imprévues	23,085	23,085
TOTAUX fr.		46,834,732	46,834,732

SANS AUGMENTATION NI DIMINUTION . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		totés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1888.	l'exercice 1887.	
.	.	402,000	509,049 12	
.	.	1,407,130	1,303,848 54	
800	.	1,262,500	1,234,120 64	
100,510	.	25,931,720	26,726,300 77	
.	.	283,750	296,950 02	
.	.	1,368,825	1,368,815 83	
.	.	1,470,000	1,517,955 84	
.	157,310	13,404,570	11,040,630 51	
.	.	163,000	130,006 11	
50,000	.	135,000	160,034 40	
.	.	15,075	18,957 86	
157,310	157,310	46,047,570	43,306,477 54	
.	.			